



MANTES LA JOLIE



Marc Jammet

Conseiller municipal communiste

Lettre d'informations municipales numéro 88. JUILLET 2014

LUNDI 7 JUILLET 2014

À 20H30.

**CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE.**

Il est public. L'entrée est donc libre et toute personne peut y assister.

POUR ME CONTACTER :

- Courrier. Marc Jammet, 31 rue Pierre Curie 78200 Mantes-la-Jolie
- E-mail : marc.jammet@wanadoo.fr
- Blog : www.marcjammet.fr
- Facebook : www.facebook.com/marc.jammet.7

J'écris et je finance totalement cette lettre d'informations. Contrairement au maire, aux maire-adjoints et aux conseillers municipaux délégués, je ne perçois aucune indemnité, ni aucun remboursement de la part de la Municipalité.

Je finance donc entièrement par moi-même mon activité et l'information que je diffuse.

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information à votre domicile, il suffit de me le faire savoir.

Si vous estimez que la démocratie passe par le devoir pour les élus de rendre des comptes sur leur activité, vous pouvez m'aider en m'adressant une contribution financière. Je vous en remercie par avance.

**LA PRIORITE A MANTES LA JOLIE :
ECOUTER – ENFIN – LES CITOYENS !**

C'est ce qui devrait être le B-A-BA d'un élu municipal.

Et c'est pourtant encore une idée neuve dans notre région où l'incapacité des élus de droite comme de gauche à écouter et leur manque de courage politique a déjà conduit à jeter Mantes la Ville dans les griffes du Front national et à placer ce dernier en position d'arbitre à la CAMY.

L'initiative que nous lançons – un audit pour nos écoles – avec les 5 élus de la liste du 2° tour de l'élection municipale – un rassemblement à gauche – est aux antipodes des pratiques justement rejetées par les citoyens.

- Devant chaque école, nous allons venir nous adresser aux parents et aux enseignants pour leur demander leur avis – même s'il doit être dérangerant (10 écoles ont été visitées, les 25 autres le seront aux mois de septembre et d'octobre).
- Et nous nous engageons ensuite à les informer de la réalité de cet audit et des enseignements que nous en tirons afin d'agir pour un plan pluriannuel de rénovation de nos écoles avec toutes celles et tous ceux qui le souhaiteront.

Cette nouvelle pratique – avec l'association Une Gauche Debout issue de notre liste au premier tour de l'élection municipale – aura des suites.

Pas de déclarations politiciennes mais des initiatives concrètes, pas de polémiques stériles mais de vrais débats publics sur les préoccupations des Mantais. C'est l'objectif que se fixe Une Gauche Debout sur la région mantaise et que nous rendrons public à la rentrée.

Bien à vous,

Rythmes scolaires. Une mauvaise réforme mal appliquée à Mantes la Jolie.

Le maire n'en voulait pas, il a négocié une réforme au rabais.

C'est un double jeu.

Soit on refuse la réforme et il faut avoir le courage de l'assumer.

Soit on l'accepte et on préserve avant tout l'intérêt des enfants par une réforme gratuite, de qualité et porteuse de sens.

C'est loin d'être le cas pour cette réforme qui sera payante à Mantes la Jolie.

Alors que l'école privée Notre Dame voit sa subvention augmenter de 65%, ce mépris pour nos enfants n'est pas admissible.

Conseil municipal du 12 mai 2014.

MEMES PRATIQUES. MEME AUSTERITE

Il s'agissait du premier «vrai» conseil municipal de la mandature (*celui du 6 avril dernier n'ayant eu pour ordre du jour que l'élection du maire, des adjoints et des représentations municipales*).

Premier conseil municipal de la mandature mais poursuite des mêmes pratiques et de la même politique municipale.

POURSUITE DES MEMES PRATIQUES.

Avec un ordre du jour allégé des sujets que la majorité municipale refuse de voir discuter.

- La presse locale aura ainsi appris le matin même que le maire repoussait la réforme des rythmes scolaires sans ce que ce dernier n'ait simplement eu la politesse d'en informer les élus.
- Idem pour ce qui concerne **le projet d'une marina (port de plaisance)** qui privatiserait les lacs de Gassicourt (*information donnée sur le site Internet de la Ville mais ... pas aux élus*).

POURSUITE DE LA MEME POLITIQUE D'AUSTERITE.

Si le maire s'est félicité de la réduction de 5 millions d'euros de la dette en 2013 par rapport à 2012, il a passé sous silence les moyens qu'il avait utilisés pour cela : l'augmentation des impôts locaux (*3 millions d'euros de plus chaque année*), la perception exceptionnelle de deux subventions du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour 3 millions d'euros chacune, la réduction drastique des effectifs municipaux (*27 postes ont encore été supprimés lors de ce conseil*) et des moyens du service public (*100.000 euros de petit matériel pour les ateliers municipaux ont dû être budgétés en urgence*).

Une satisfaction affichée qui risque d'être de courte durée : alors que le budget 2014 a été voté il y a 4 mois, le maire a déjà dû recourir à un emprunt non prévu d'1 million d'euros, la ZAC des Bords de Seine affiche un **déficit de 1,7 millions d'euros (qu'il va bientôt falloir combler)** et **800.000 euros de travaux prévus sur la voirie viennent d'être annulés.**

Quant aux promoteurs immobiliers, rassurez-vous, tout va bien : l'emprise de la rue **Nicolas Bernier** a été privatisée et vendue aux promoteurs qui ont le champ libre pour édifier un hôtel trois étoiles et 150 logements privés dont deux immeubles de grande hauteur (*27 et 23 mètres de haut*) juste en face du Palais de Justice et **l'opération « ancienne concession Ford et ex stations Total » sur l'avenue du Maréchal Juin est relancée** contre toute logique après deux années d'un projet qui n'a jamais abouti (*moyenne surface commerciale à 300 mètres du centre*

commercial Diderot, construction de logements en « accession sociale » – donc inaccessibles aux locataires).

Marché du Val-Fourré :

DES CENTAINES DE MILLIERS D'EUROS ENVOLES ?

Ce qui n'était jusqu'à présent que des rumeurs est en passe de devenir un fait juridique puisqu'une enquête préliminaire vient d'être diligentée par le Procureur de La République.

En effet, comment les recettes municipales (*droits de place*) qui représentaient à elles seules autant que celles du marché du Centre-Ville, de la Foire aux Oignons et du marché de Noël ont-elles pu ainsi s'effondrer de moitié ?

Et cela alors que le marché du Val-Fourré se tient aujourd'hui sur trois jours au lieu de deux et que le nombre de commerçants n'a pas été réduit ?

Au bout du compte, il s'agirait de plusieurs centaines de milliers d'euros qui auraient pu servir à moderniser et à mettre aux normes le marché du Val-Fourré. **Cela a un nom : ce serait un détournement de fonds publics !**

Je suis attaché à la présomption d'innocence pour tous et il faut donc que si une éventuelle action judiciaire est déclenchée, elle aille à son terme.

Mais cela ne justifierait en rien « la loi du silence » car cela n'enlève rien à la nécessité que les élus – tous les élus – soient informés de la réalité des recettes et du nombre de placiers embauchés – information jusqu'alors tenue secrète par la majorité municipale.

Je me suis adressé en ce sens au maire de Mantes la Jolie qui a le devoir d'assurer la transparence.

EN BREF

31. C'est le nombre de décisions du maire prises entre deux conseils qui ont concerné une procédure judiciaire (*soit exactement 25% des décisions du maire - 124*).

66%. C'est l'augmentation de la subvention municipale pour l'école privée Notre-Dame.

5.000 EUROS. C'est l'indemnité mensuelle que s'est fait voter le maire de Mantes la Jolie (*43.000 habitants*). Cette indemnité est supérieure à celles des maires de Versailles (*80.000 habitants*) et de Sartrouville (*52.000 habitants*).

350.000 EUROS. C'est ce que la ville va investir en faveur d'une péniche-restaurant – privée évidemment.

Pour en savoir (beaucoup) plus →

<http://www.marcjammet.fr>